

AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs – Quillards – Catamarans

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Les 6 heures

NDC Voile Angers

5B - Dimanche 22 Mai 2022 – Lac de Maine

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9 H le 22/05/2022 au bâtiment PAVOA.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
<https://www.ndcvoileangers.com/regate-departementale-les-6-heures-2022/>

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches à dérive de la classe *Raceboard* (≤ 3.80) et à tous les bateaux en intersérie *dériveurs*.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.2.2** Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription [sur place](#) le jour de la régate.
- 4.4** Les bateaux peuvent se préinscrire en ligne sur la [page web de l'évènement](#).
- 4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
toutes	gratuit

6 PUBLICITE RAS

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES RAS

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
22/05/2022	9h	10h

- 8.3** Jours de course :

Date	classe
22/05/2022	toutes

- 8.4** Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour
toutes	1	1

- 8.5** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à [10h30](#)

- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après [16h30](#).

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

- 9.5** [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT RAS.

11 LIEU

- 11.1** L'Annexe à l'AC / fournit le plan du lieu de l'épreuve.

- 11.2** L'Annexe à l'AC / indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

L'Annexe à l'AC II indique le parcours général à effectuer.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour [toutes les classes](#), la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

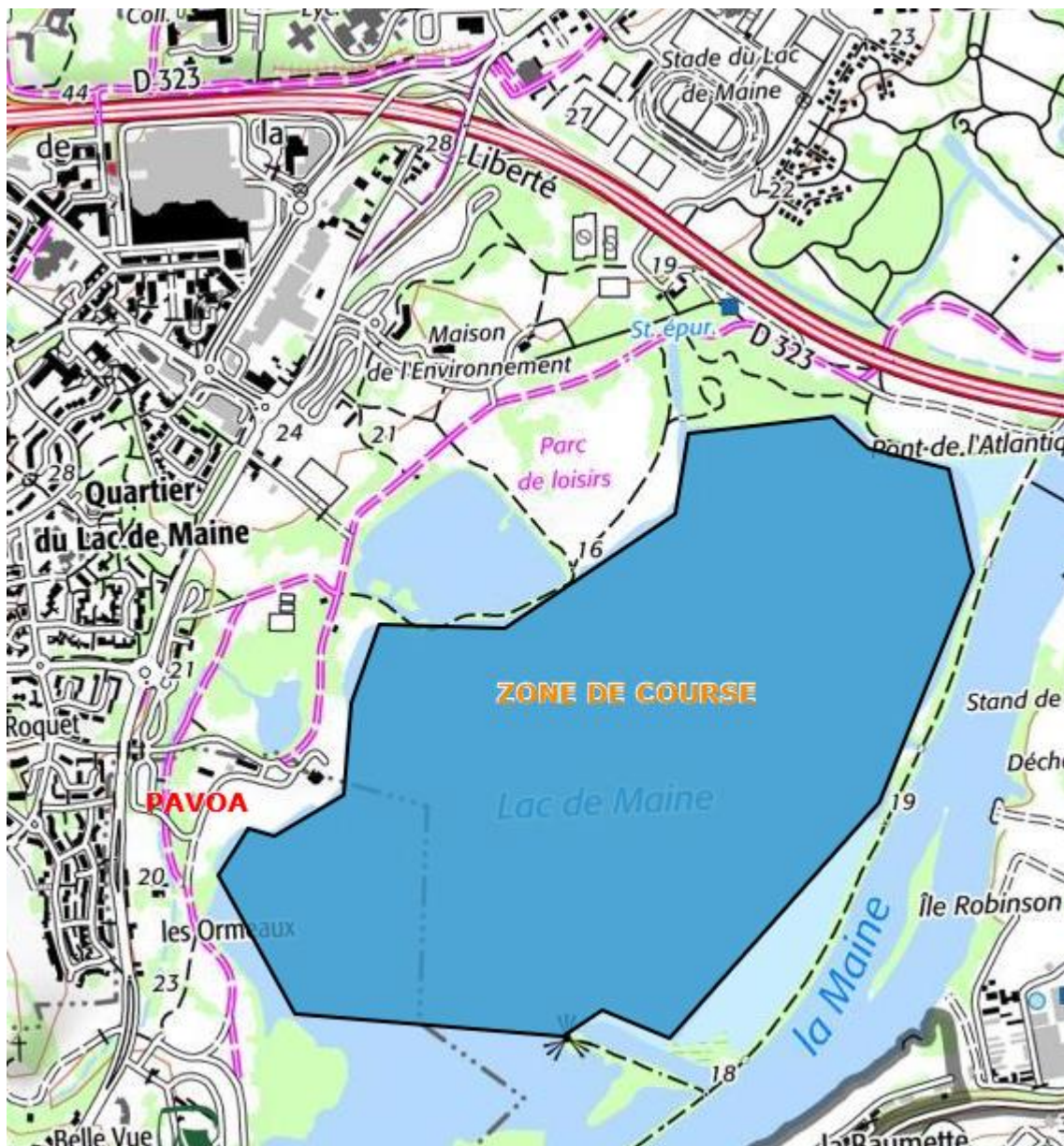
14 CLASSEMENT

1 courses devra être courue pour valider la compétition.

- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 PLACE AU PORT**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 PRIX**
Des prix seront distribués.
- 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter [NDC Voile Angers](#)

ANNEXES

Annexe I : Zone de course



Annexe II : Parcours

Pour toutes les classe : *départ, 1, 2, 3, 4b – 4t (porte), 5*

La ligne de départ sera matérialisée par 2 drapeaux bleus en bord de plage.

